

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Villers-lès-Nancy s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur François WERNER, Maire.

Étaient présents : M. François WERNER, M. Olivier AIRAUD, Mme Sandrine CHONÉ, Mme Christine FLÉCHON-PAGLIA, M. Michel SCHWEITZER, Mme Gisèle IDOUX, M. Gérard PALTZ, Mme Annie LORRAIN, Mme Annie MICHENON, M. Daniel LOMBARD, M. Laurent MATHIEU, Mme Virginie CHARBONNET, M. Jean-Marc MISERT, Mme Valérie RAMPONT, M. Bertrand FOLTZ, Mme Nathalie ENGEL, M. Stéphane KLOPP, M. Laki SOLA, Mme Sonia MEBARKI, Mme Jacqueline HERMOUET-PAJOT, M. Michel CARD, M. Pascal JACQUEMIN, M. Jean-Michel KOBUTA, M. Claude SURGET.

Avaient donné pouvoir

M. Alain CHARDON à M. François WERNER
Mme Marie-Claude DELUCE à Mme Sandrine CHONÉ
M. Didier BÉGOUIN à M. Olivier AIRAUD
Mme Véronique PIERRON à Mme Annie MICHENON
Mme Marie-Hélène CHIPOT à Mme Christine FLÉCHON-PAGLIA
M. Jean-François TRASSART à M. Laurent MATHIEU
Mme Maryse GUÉRY à Mme Jacqueline HERMOUET-PAJOT
Mme Sylvie MANGEON à M. Jean-Michel KOBUTA

Était absente :

Mme Marie-Christine MARNIER

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Sonia MÉBARKI en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 22 septembre 2014.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de la délibération du 10 avril 2014 prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- les D.I.A.

183-2014	04.09.2014	D.I.A. 9 rue Baron Buquet
184-2014	04.09.2014	D.I.A. 1-3 boulevard Cattenoz
187-2014	09.09.2014	D.I.A. 10 rue du Bois de l'Hospice
190-2014	15.09.2014	D.I.A. 7 avenue du Château
191-2014	15.09.2014	D.I.A. Boulevard des Essarts
192-2014	15.09.2014	D.I.A. 15 rue des Hibiscus
195-2014	22.09.2014	D.I.A. 35 rue des Fourasses
196-2014	22.09.2014	D.I.A. 32 rue Georges Clémenceau (parking)
197-2014	22.09.2014	D.I.A. 32 rue Georges Clémenceau (parking)

En réponse à Pascal JACQUEMIN, monsieur le Maire précise que la DIA 191-2014 concerne la cession d'un emplacement de stationnement sur le terrain de l'opération "european homes".

- les autres décisions

185-2014	08.09.2014	Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de mise en accessibilité du patrimoine bâti / Avenant n° 1 - Bureau d'études BET 2C – 54 772,50 € TTC
186-2014	09.09.2014	Avenant à la convention d'occupation de places de stationnement – Parking du FPA Paul Adam avec « Sylvain Primeur »
188-2014	12.09.2014	Travaux de mise en accessibilité du patrimoine bâti – Lot n°6 « Plomberie » / Avenant n°2 – Société CG THERM – Avenant : 580 € TTC – Total : 9 593 € TTC

189-2014	12.09.2014	Travaux de réhabilitation de la cuisine et des espaces annexes de la maison de la petite enfance / Lot n°1 « Démolition – Gros œuvre » / Avenant n°1 – Société ETS CHEVRIER – Avenant : 1 041,60 € TTC – Total : 17 907,60 € TTC
193-2014	18.09.2014	Convention de mise à disposition de véhicules municipaux
194-2014	18.09.2014	Convention de prêt de véhicules
198-2014	23.09.2014	Fourniture et pose d'une centrale incendie à l'école primaire des Aiguillettes – Société VOISIN ELECTRICITÉ MACCHIA – 15 049,20 € TTC
199-2014	23.09.2014	Contrat de prestation juridique / Affaire VALZER contre Ville de Villers-lès-Nancy – SCP ROUSSEAU-TAPIE – 1 500 € TTC

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour.

1. Débat sur l'intercommunalité (F. WERNER)

Monsieur le Maire déclare que la communauté urbaine du Grand Nancy, dont Villers est membre, ne constitue pas une structure supplémentaire, mais un groupement auquel les communes membres ont délégué certaines de leurs compétences. L'évolution de l'intercommunalité vers la métropole permet d'atteindre une dimension plus importante et donne un "poids" plus conséquent à l'échelle nationale, voire internationale. Il rappelle que la communauté urbaine est née à Villers où le district avait son siège. Les 20 communes qui la composent constituent un territoire de vie, avec des intérêts communs : l'habitat dans une commune, le travail dans une autre, les loisirs dans une troisième, la consommation dans une autre encore. La communauté urbaine permet ainsi de mettre en commun des grandes politiques qui ne pourraient pas être mises en œuvre individuellement : les transports en commun, la gestion d'équipements communautaires tels que, sur Villers, le jardin botanique ou le complexe sportif des Aiguillettes. Ces équipements bénéficient aux villarois mais aussi aux autres habitants de l'agglomération et bien au-delà. L'intercommunalité, c'est participer à de grandes ambitions pour devenir meilleur. Ainsi en est-il du centre des congrès Prouvé, d'Artem... Chaque commune peut s'exprimer, surtout si son territoire est plus particulièrement concerné par la politique communautaire, et participe pour sa part.

Monsieur le Maire pense qu'il est indispensable d'assumer les décisions qui sont prises dans un cadre budgétaire soumis à de fortes contraintes. La démarche générale d'économies est inéluctable mais doit être répartie de manière équitable. Il fait part de son inquiétude quant à l'application de ces mesures nécessaires mais trop rapides et sans disposition permettant de soutenir l'investissement alors que les collectivités représentent un poids conséquent dans l'économie. À cet égard, il signale que l'investissement de la communauté urbaine va chuter de 160 millions d'euros en 2013 à 90 millions d'euros en 2015. C'est donc 70 millions de perte pour l'économie.

Monsieur le Maire précise que les trois rapports transmis aux membres du Conseil Municipal seront présentés concomitamment et ne donnent pas lieu à un vote.

2. Rapport d'activités 2013 de la communauté urbaine du Grand Nancy (F. WERNER)

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose que *"Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus."*

À l'aide d'un diaporama power point, Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2013 de la communauté urbaine du Grand Nancy (voir synthèse du rapport d'activité en annexe).

Monsieur le Maire ajoute que la commune et l'intercommunalité agissent ensemble, et que les associations apportent également leurs parts dans la vie des habitants du territoire. Il pense qu'il faut se féliciter des transferts de compétences vers l'intercommunalité. En effet, cela permet de rendre un meilleur service public au meilleur coût, en préparant l'avenir et en assurant le développement durable des 20 communes non seulement en matière environnementale mais également en matière sociale et économique.

Pascal JACQUEMIN souhaiterait que la place de la ville de Villers-lès-Nancy soit mieux prise en compte dans la stratégie de l'intercommunalité et regrette l'absence d'informations à ce sujet. Il s'inquiète du fonctionnement de l'institution, notamment au regard de l'exercice de la démocratie et de la gouvernance. Ainsi, il déplore l'absence de représentant de l'opposition parmi les vice-présidents, ce qui induit que 40% de la population ne soit pas représentée. De même, il désapprouve la réduction du temps de parole de l'opposition.

Par ailleurs, il souligne les difficultés pour atteindre le centre de l'agglomération, centre de Nancy. Le stationnement et la circulation y sont tellement problématiques qu'ils incitent l'habitant à se rendre à la périphérie. Il souhaite donc que des dessertes soient mises en œuvre pour faciliter les trajets.

Concernant le centre des congrès, Pascal JACQUEMIN fait remarquer que cet équipement engorge encore plus le centre ville, de même que la concentration de manifestations culturelles au centre de Nancy : livre sur la place, NJP... Il lui paraît anormal que l'intercommunalité finance la ville centre alors qu'elle doit assurer le développement harmonieux de toutes ses communes membres. Il lui semble également intéressant d'associer à certains projets d'envergure les intercommunalités voisines du bassin de vie, qui s'étend au-delà du territoire communautaire.

Jean-Michel KOBUTA ne revient pas sur l'intérêt patent de l'intercommunalité. La question réside selon lui dans la manière dont s'exercent les compétences intercommunales. Il évoque l'exemple du réseau Stan 2013 qui était mal préparé. Il insiste sur la nécessité de rendre au quotidien un service public de qualité.

Monsieur le Maire reconnaît que le projet des transports était mal préparé. Cependant, le travail collectif, le dialogue permanent entre les intercommunalités voisines et les communes membres permettent de faire avancer les choses. Il rappelle que le travail sur le nouveau réseau de transport avait commencé en décembre 2012 et qu'il convenait de participer activement à sa construction. Si les 4 premiers mois ont été effectivement décevants, dorénavant, les lignes fonctionnent globalement bien en semaine. Il ajoute qu'il serait intéressant de discuter avec le département afin d'éviter la circulation de deux bus (TED et Stan) dans l'agglomération.

En réponse à Pascal JACQUEMIN concernant la dangerosité de la circulation des vélos à contresens en zone 30, monsieur le Maire rappelle que le code de la route permet ces modalités de circulation et que, selon un bilan réalisé par les services de l'État, le système fonctionne bien.

Concernant les animations culturelles, monsieur le Maire fait remarquer que cette compétence n'a pas été déléguée à la communauté urbaine qui apporte seulement son soutien à ces manifestations, et notamment à Villers BD.

Concernant le centre des congrès, il semble évident qu'un tel équipement doit se trouver à proximité immédiate de la gare pour faciliter les déplacements des congressistes, notamment internationaux.

Quant à la gouvernance, monsieur le Maire signale qu'un vice-président n'est pas en charge d'une commune mais d'une grande politique communautaire. La représentativité de chaque commune est assurée au sein du conseil de communauté et de la conférence des Maires. Il ne s'agit pas de se partager les postes, mais les responsabilités dont la première consiste à voter le budget qui permet la réalisation des actions communautaires. Il souligne que les deux plus grandes ZAC de l'agglomération, vecteurs de développement, sont situées sur le territoire de communes dont les Maires n'appartiennent pas à la majorité communautaire. Il rappelle également les investissements réalisés dans le parc de Brabois lors de la précédente mandature.

Pascal JACQUEMIN explique que l'opposition ne peut pas voter le budget communautaire car elle n'est ni associée ni concertée sur la nature et les choix des investissements inscrits au budget. Il exprime à nouveau ses regrets sur la vision centralisée des transports et l'absence de projet tram-train.

En outre, il déplore la gestion du dossier relatif au château de Brabois qui mérite que ses aménagements d'intérêt historique soient protégés.

Pascal JACQUEMIN souhaiterait que les ambitions de l'intercommunalité soient mieux partagées et qu'elles répondent aux réelles attentes des habitants.

Monsieur le Maire informe que la protection du château de Brabois a été engagée depuis 10 ans. Cependant, l'ampleur des travaux étant considérable, il est nécessaire de rechercher d'autres solutions de financements, plus modestes, notamment avec des opérateurs privés.

Rapport sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement

Les articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à 5 du code général des collectivités territoriales disposent que le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Présenté au conseil de communauté dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire de chacune des communes membres de la communauté urbaine à son Conseil Municipal.

Cette communication vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux. Le rapport doit être mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent sa présentation devant le Conseil Municipal. Un exemplaire est adressé parallèlement au Préfet pour information.

Les indicateurs qui y sont présentés sont d'ordre technique et financier :

- les indicateurs techniques concernent notamment la localisation des principaux points de prélèvements, la nature des ressources utilisées, les volumes correspondants, le nombre d'habitants, le nombre de branchements, les volumes produits et distribués, les données relatives à la qualité de l'eau, les charges de production, le nombre d'habitants raccordés à la station d'épuration, la capacité des stations...
- les indicateurs financiers se rapportent aux modalités de tarification, aux éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau, aux explications des évolutions tarifaires, aux recettes d'exploitation, à l'encours de dette, aux montants financiers des travaux réalisés et programmés...

Monsieur le Maire fait remarquer la diminution constante des consommations d'eau. Paradoxalement, le prix de l'eau ne diminue pas car les frais fixes demeurent et doivent être répartis sur une consommation moindre.

Pascal JACQUEMIN ajoute que l'eau devient une denrée rare à laquelle il faut prêter attention. Par ailleurs, il regrette que la tarification sociale de l'eau ne soit toujours pas mise en place.

Monsieur le Maire informe qu'un décret d'application de la loi Brottes est toujours en attente.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Conformément au code général des collectivités territoriales et notamment à l'article L. 2224-5, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce document est transmis à chaque commune pour communication au Conseil Municipal ; son contenu est tenu à disposition du public au siège de la communauté urbaine et en mairie. Un exemplaire est adressé parallèlement au Préfet pour information.

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordre technique et financière :

- les indications techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis par la collecte, les types et fréquences de collecte proposés, le nombre et la localisation des déchetteries, la nature des traitements et des valorisations proposés,
- les indications financières concernent les modalités d'exploitation (régie, délégation, ...), le montant des dépenses du service et les modalités de financement.

Jean-Michel KOBUTA évoque la diminution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de même que la diminution des tonnages collectés grâce au civisme des grands nancéens suite aux campagnes de sensibilisation. La diminution de la TEOM n'est donc pas seulement le résultat d'une saine gestion. Par contre, le problème de la collecte des déchets verts n'est toujours pas traité et ces déchets sont encore souvent mis dans des sacs de collecte pour incinération.

En outre, il regrette l'absence d'informations relatives au centre de tri.

Monsieur le Maire rappelle que la TEOM avait augmenté il y a 6 ans, pour permettre de financer un programme d'investissements et d'actions nécessaires, avec l'engagement qu'elle serait réduite lorsque ce programme serait réalisé. L'engagement est par conséquent tenu.

Concernant les déchets verts, il précise qu'il est interdit de les mettre avec les déchets ménagers. Par ailleurs, très peu de communes gèrent ce type de collecte compte tenu de la diversité de l'habitat. En citant l'exemple de Seichamps, il pense que cette collecte peut être organisée au niveau local car trop complexe à mettre en œuvre au niveau intercommunal.

3. Modification de la composition des commissions municipales (F. WERNER)

Par délibération du 10 avril 2014, le Conseil Municipal a élu Olivier AIRAUD, Annie MICHENON, Jean-Marc MISERT, Valérie RAMPONT, Sonia MÉBARKI, Virginie CHARBONNET, Annie LORRAIN, Jacqueline HERMOUET-PAJOT, Maryse GUÉRY en qualité de membres de la commission municipale éducation/temps de l'enfant, petite enfance, développement économique, transports, numérique.

Madame Annie LORRAIN ne souhaitant plus siéger au sein de cette commission, le Conseil Municipal est appelé à élire un autre de ses membres pour la remplacer.

Monsieur le Maire propose la candidature de Mme Marie-Hélène CHIPOT, compte tenu de sa délégation en matière de petite enfance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à main levée à l'élection d'un de ses membres pour siéger au sein de la commission éducation/temps de l'enfant, petite enfance, développement économique, transports, numérique et désigne Mme Marie-Hélène CHIPOT en qualité de membre de cette commission.

4. Création d'un comité consultatif "environnement" (S. KLOPP)

Le règlement intérieur du conseil municipal de la commune de Villers-lès-Nancy prévoit la possibilité de créer des comités consultatifs.

Aussi, compte tenu du caractère de ville verte de l'agglomération, la municipalité souhaite créer un comité consultatif "environnement" auquel sera confié une mission de réflexion et de proposition sur les sujets et projets environnementaux concernant le territoire villarois. Ce comité consultatif doit également permettre d'informer les associations environnementales villaraises ou intervenant sur la commune des projets ou des préoccupations de la ville, de communiquer entre associations et de proposer des projets. Ce comité sera composé de :

- l'élus à l'environnement et au développement durable,
- le directeur du service développement durable,
- l'association APECV,
- l'association DEVIBRA,
- l'association IDDEES,
- l'association JARDINS DU PAQUIS,
- l'association FLORAINE,
- l'association FLORE 54.

Les quatre premières associations seront représentées par deux représentants qui pourront varier en fonction des thèmes de réunion. Floraine et Flore 54 disposeront chacune d'un représentant.

Le comité consultatif se réunira mensuellement.

Le comité consultatif se laisse la possibilité d'inviter des personnes ressources telles que des représentants de collectivités territoriales, des conseils de quartier ou d'autres associations, des particuliers ou des représentants d'entreprises, en fonction des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Pascal JACQUEMIN se dit inquiet de constater la présence d'associations non villaraises. Il craint que ces associations ne défendent leurs idées, qui ne sont pas forcément dans l'intérêt des villarais. Il regrette par ailleurs l'absence de représentation de l'opposition municipale au sein de ce comité.

Par ailleurs, Pascal JACQUEMIN rappelle que le projet de maraîchage engagé par l'ancienne municipalité avait pour objectif de favoriser la présence de la nature dans la ville.

Stéphane KLOPP insiste sur le fait que ce comité n'a pas de caractère politique et qu'il émettra de simples avis. Il rappelle que Floraine et Flore 54 ont défendu l'intérêt des villarais en agissant en faveur du classement du plateau en ZNIEFF.

Concernant le projet de maraîchage, Stéphane KLOPP pense qu'il est nécessaire d'avoir une vision globale sur le vallon de Hardeval notamment quant à l'accès à l'eau. Il fait remarquer en outre que ce projet était très onéreux.

Monsieur le Maire ajoute que le projet n'est pas abandonné mais mérite d'être travaillé à nouveau pour limiter l'investissement de la ville à un accompagnement. Le comité consultatif, structure de concertation, participera à la construction de projets tels que celui-ci. Après analyse complète, le projet pourra ensuite être soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Par ailleurs, si d'autres associations venaient à se constituer en la matière, elles seraient intégrées au comité consultatif.

Après avis favorable de la commission compétente, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer le comité consultatif "environnement" selon les modalités ci-dessus.

5. Environnement - Plan de protection de l'atmosphère – Avis de la commune (S. KLOPP)

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération nancéienne, qui vise à améliorer la qualité de l'air, a été approuvé par arrêté préfectoral du 19 février 2008.

Ce plan énumère les principales mesures préventives et correctives, d'application temporaire ou permanente, pouvant être mises en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés dont les deux principaux sont :

- le traitement de la pollution de fond afin de ramener la concentration des polluants à des niveaux inférieurs aux valeurs limites de protection de la santé humaine fixées par le code de l'environnement ;
- la définition des modalités de déclenchement de la procédure d'alerte à l'occasion de pics de certaines pollutions événementielles.

Afin d'atteindre les objectifs proposés 25 fiches d'actions ont été élaborées, chaque fiche définissant :

- la problématique visée ;
- la proposition d'action ;
- le gain attendu ;
- la base réglementaire ;
- l'organisme porteur ;
- l'indicateur de suivi.

Conformément à l'article L. 222-4 du code de l'environnement, ce plan a fait l'objet d'une procédure d'évaluation, cinq ans après son entrée en vigueur. Sur la base des conclusions de cette évaluation, Monsieur le Préfet a décidé de lancer la révision du PPA.

En effet, le bilan de la qualité de l'air montre que les concentrations de certains polluants – dioxyde d'azote (NO₂), particules (PM_{2,5} et PM₁₀), benzène (C₆H₆), ozone - dépassent les seuils réglementaires, en particulier à proximité des axes de trafic.

Par ailleurs, une étude menée par la CIRE Lorraine-Alsace (antenne locale de l'Institut de Veille Sanitaire) a démontré l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique urbaine.

Sur la base d'un état des lieux et de scénarios à l'horizon 2020, le PPA révisé instaure 17 actions assurant des mesures pérennes en faveur de la qualité de l'air.

Ce plan d'action comporte des mesures :

- à caractère réglementaire et opposable dont le respect est obligatoire ;
- d'incitation et de partenariat dont la mise en œuvre correspond à une recommandation.

Le document a recueilli l'avis favorable du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) de Meurthe-et-Moselle le 12 juin dernier.

À la question de Jean-Michel KOBUTA concernant la nature de l'avis de la commune sur ce PPA Stéphane KLOPP répond que la commission a émis un avis favorable.

Jean-Michel KOBUTA signale que la qualité de l'air se dégrade, notamment boulevard des Aiguillettes où le trafic automobile est très intense. Il regrette que les actions proposées manquent d'ambition au regard des enjeux et qu'elles n'entraînent que très peu d'impact sur l'amélioration de la situation.

Stéphane KLOPP souligne que l'origine de la pollution à Villers est principalement due à la présence de l'autoroute. Il précise que le boulevard des Aiguillettes connaît des pics de pollution et non une pollution constante.

Habitant à proximité immédiate d'Air lor, Michel CARD fait remarquer que le panneau d'information signale plus souvent une qualité de l'air médiocre (orange) plutôt que bonne (vert).

Pascal JACQUEMIN demande quelles sont les propositions en matière de procédure d'alerte. De plus, il regrette l'absence de bilan de l'agenda 21. Concernant les indicateurs de suivi, il souhaite connaître la fréquence d'informations à ce sujet.

Stéphane KLOPP indique que la gratuité des transports en commun est l'une des actions à mettre en œuvre par la communauté urbaine en cas d'alerte. Les indicateurs pourront être discutés lors des réunions mensuelles du comité consultatif.

Jean-Michel KOBUTA propose d'émettre un avis défavorable car les propositions de ce nouveau PPA ne sont pas à la mesure des enjeux.

Monsieur le Maire demande aux représentants de l'opposition leurs propositions concrètes d'amélioration. Il fait remarquer que les déplacements, source de pollution, sont essentiellement dus aux trajets domicile – travail et il n'envisage pas d'interdire aux gens qui travaillent de choisir la voiture comme mode de déplacement.

De plus, il s'avère que Villers-lès-Nancy est l'une des villes les moins polluées de l'agglomération, comme toutes les villes situées à l'ouest d'agglomération. Il reconnaît le réel problème posé par l'autoroute A31. Il informe que sa demande de réduction de la vitesse à 90 km/h a reçu une réponse négative des services de l'État.

Par contre, Monsieur le Maire souhaiterait que la puissance publique puisse accompagner le concept développé par une entreprise vosgienne qui consiste en la mise à disposition de voitures électriques pour les derniers kilomètres. Il lui semble indispensable de soutenir les évolutions sociétales telles que ce concept ou le covoiturage.

Pascal JACQUEMIN fait remarquer que la pollution est plus importante à 30 km/h qu'à 50. Il lui semble donc important de favoriser le développement de la voiture électrique.

Après avis favorable de la commission compétente, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération de Nancy.

7 abstentions : Mme HERMOUET-PAJOT et son pouvoir, M. CARD, M. JACQUEMIN, M. KOBUTA et son pouvoir, M. SURGET.

6. Environnement - Plateau de Brabois – Convention avec le LEGTA, les associations Devibra et Floraine, SOLOREM, le conseil général, la communauté urbaine du grand Nancy et la ville de Villers-lès-Nancy (S. KLOPP)

Afin de maintenir la qualité du site du plateau de Brabois, classé en ZNIEFF et reconnu espace naturel sensible (ENS) du fait de la présence d'espèces protégées et remarquables, des mesures d'entretien et de gestion s'imposent.

Dans ce cadre, les associations Devibra et Floraine ont pris contact avec le lycée professionnel agricole de Nancy-Pixérécourt pour lui proposer une intervention sur cet espace avec des apprenants. Ainsi, des élèves de baccalauréat professionnel pourraient réaliser des travaux pratiques sur le site et des étudiants de BTS gestion et protection de la nature pourraient mener un projet de gestion, de valorisation et de préservation de la nature.

À la suite d'une réunion de présentation des objectifs exposés ci-dessus, les parties intéressées ont convenu de définir les modalités de leur partenariat dans le cadre du projet de convention ci-joint.

Monsieur le Maire se dit satisfait de cette démarche conjointe sur une initiative associative qui présente un dispositif économe, participatif et éducatif.

Pascal JACQUEMIN demande quelle est la vision de la municipalité quant à l'avenir du plateau. En effet, les discours tenus récemment en faveur du renforcement de l'attractivité de cet espace laissent à penser que de nouvelles entreprises viendront s'y implanter.

Stéphane KLOPP informe que le seul projet d'actualité concerne la préservation de la pelouse calcaire. Il rappelle que les pins noirs qui doivent être abattus ne sont pas endémiques et qu'ils ont été plantés par Solorem.

Pascal JACQUEMIN s'inquiète des conséquences de l'évolution du climat sur la flore et la faune. Il souhaite que les espaces de l'autre côté de l'avenue Paul Muller fassent également l'objet d'une attention particulière.

Stéphane KLOPP explique qu'il s'agit d'éradiquer les plantations invasives et nuisibles à la pelouse calcaire afin de maintenir la bio diversité qui y est présente.

Monsieur le Maire s'étonne que l'avenir du plateau de Brabois n'ait jamais été évoqué au cours des réunions du Conseil Municipal lors de la précédente mandature. Il pense que le plateau sera maintenu en l'état et qu'il convient de continuer à travailler avec les experts pour le protéger.

Par ailleurs, il informe qu'il a demandé d'une part que les locaux vides soient rénovés et d'autre part la possibilité de densifier les constructions afin de pouvoir accueillir de nouvelles entreprises donc de nouveaux emplois. Ainsi, la commune se positionne en partenaire de l'aménagement du plateau, confié

à Solorem par le Grand Nancy. En outre, toute évolution nécessite de la concertation, notamment avec les riverains, dans le cadre d'une vision qui ne peut être qu'à long terme.

Après avis favorable de la commission compétente, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention à intervenir aux conditions ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à la signer.

7. Saison culturelle – Vand'influences - Convention de partenariat avec la Ville de Vandœuvre-lès-Nancy (L. SOLA)

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Villers-lès-Nancy participe depuis plusieurs années au festival « Vand'Influences » en partenariat avec la Ville de Vandœuvre-lès-Nancy.

Pour l'édition 2014 de ce festival, la Ville se voit proposer d'accueillir un concert de musique traditionnelle sicilienne le mardi 18 novembre 2014, à 20h30, dans la salle Jean Ferrat du centre Les Ecraignes.

La mise en œuvre administrative et financière de ce partenariat est prévue comme suit :

- la Ville de Vandœuvre-lès-Nancy se charge de régler la totalité des sommes dues à la compagnie. Elle prend également en charge les frais d'accueil (hébergement, transport, restauration), les droits d'auteurs, la billetterie et encaisse les recettes du spectacle ;
- la Ville de Villers-lès-Nancy fournit le lieu de la représentation, ainsi que l'équipe technique nécessaire au bon déroulement du spectacle. Elle prend également en charge le repas des artistes le soir du spectacle et participe aux frais à hauteur de 1 300 € net total.

Après avis favorable de la commission compétente, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes du contrat de partenariat à intervenir entre la Ville de Villers-lès-Nancy et la Ville de Vandœuvre-lès-Nancy selon les modalités ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à le signer.

8. Patrimoine - Cession de l'immeuble sis 9 bis boulevard Saint-Bernard (G. PALTZ)

Dans le cadre de sa politique de réduction des coûts de fonctionnement, la municipalité a engagé une réflexion sur le patrimoine bâti de la commune de manière à mettre en exergue les bâtiments qui ne sont pas affectés à un usage de service public.

C'est ainsi que l'immeuble de 5 logements sis 9 bis boulevard Saint Bernard a été proposé à la vente, l'Office Public de l'Habitat de Nancy s'étant porté acquéreur pour un prix de 400 000 € correspondant à l'estimation des Domaines du 30 septembre 2014.

Le terrain d'assiette du bâtiment détaché de la parcelle AT 157 représente 622 m² selon le plan de division établi le 20 octobre 2014 par la SCP SUAIRE - DIDIER - ARNOULD, l'accès à l'immeuble étant assuré par une servitude établie sur la propriété communale.

Pascal JACQUEMIN évoque les questions qui restent en suspens : quel accès ? quel parking ? quel stationnement pour les visiteurs ? quels loyers ? quel engagement de Oh pour les travaux nécessaires ? que deviennent les jardins ?

Gérard PALTZ répond que les conditions d'accès et de stationnement ne sont pas modifiées par rapport à l'existant et précise que chaque locataire dispose d'un garage fermé. Les loyers ne seront pas modifiés. Concernant les jardins, ils sont normalement rattachés à l'école.

Jean-Michel KOBUTA demande si cette cession en préfigure d'autres. Il se dit inquiet que la ville se sépare de son patrimoine.

Monsieur le Maire rappelle que ce bâtiment avait, à l'origine, été construit pour y héberger les instituteurs qui bénéficiaient d'une concession de logement à titre gratuit. Les instituteurs étant intégrés dans le corps de professeurs des écoles ne bénéficient plus de cette concession de logement, à leur grande satisfaction. De plus, aucun enseignant n'est logé actuellement dans cet immeuble. Il souligne que le logement de familles n'est pas le métier de la ville, contrairement à Oh qui prévoit d'y faire des travaux de réhabilitation dont la ville n'avait pas les moyens, compte tenu des priorités. Les capacités d'épargne de la ville étant en réduction, il devient nécessaire de trouver des financements pour pouvoir continuer à investir. Monsieur le Maire insiste sur le fait que cette cession n'a pas vocation à combler un déficit de fonctionnement mais consiste à se séparer d'un bien durable pour investir dans d'autres biens durables, conformément aux règles de la comptabilité publique. Quant aux jardins, ils ne sont pas concernés par la vente.

Après avis favorable de la commission compétente, le Conseil Municipal, à la majorité, approuve la cession à l'Office Public de l'Habitat de Nancy de l'immeuble à usage de logements sis 9 bis boulevard Saint-Bernard ainsi que le terrain d'assiette de 622 m² à détacher de la parcelle AT 157 aux conditions ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités d'usage et à signer tout document à intervenir.

7 contre : Mme HERMOUET-PAJOT et son pouvoir, M. CARD, M. JACQUEMIN, M. KOBUTA et son pouvoir, M. SURGET.

9. Villers numérique – Convention de mutualisation de moyens avec le Grand Nancy (J-M. MISERT)

Sur le plan informatique, la Ville de Villers-lès-Nancy souhaite aujourd'hui :

- améliorer l'organisation des services et favoriser l'échange de données entre eux,
- s'inscrire clairement dans une approche communautaire,
- rationaliser et intégrer des ressources permettant le développement du système d'information de la ville dans le cadre d'un partenariat équilibré et volontaire entre la ville de Villers-lès-Nancy et la Communauté Urbaine, en s'appuyant sur les services de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunication (DSIT) communautaire.

Ce projet permet de générer, à terme, de réelles économies de gestion, par optimisation et mutualisation des moyens humains et matériels, et garantit une évolution technologique constante tout en sécurisant le fonctionnement des outils informatiques.

Dans un premier temps, la convention concerne les bâtiments communaux suivants : l'hôtel de ville et son annexe, l'antenne emploi et la police municipale, les foyers de personnes âgées Paul Adam et le Clairlieu, la Maison des Services Publics de Clairlieu, le centre technique municipal, le centre culturel des Écraignes, les maisons de la petite enfance Martine Marchand et la Sapinière, le stade Roger Bambuck.

Pour assurer cette intégration au réseau communautaire dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'assurer la remise à niveau des systèmes existants (postes, réseaux, téléphonie). L'opération est évaluée à un montant 125 000 € TTC.

Pour l'avenir, le montant total des charges de fonctionnement (y compris téléphonie) s'élève annuellement à environ 70 000 € TTC. Les prestations assurées par la DSIT concernent l'entretien et la mise à niveau des matériels informatique et de téléphonie ainsi que des logiciels.

L'année de migration, les coûts d'intégration et d'usage facturés par le Grand Nancy s'élèvent à 15 000 € TTC.

Dans un second temps, et au vu des résultats de l'étude en cours, les écoles pourraient également être intégrées dans le réseau communautaire.

Jean-Marc MISERT précise que le retour sur investissement a été calculé à environ 5 à 6 ans, y compris obsolescence des matériels. La mutualisation permettra de réaliser des gains de productivité donc des économies sur les frais de fonctionnement. La convention étant conclue pour 5 ans, la commune pourra se désengager si les bénéfices attendus ne sont pas satisfaisants. En outre, la commune participera au comité de pilotage, ce qui lui permettra, dans une certaine mesure, de choisir ses équipements.

Pascal JACQUEMIN exprime sa méfiance vis-à-vis de la mutualisation et souhaite que la ville reste très vigilante à ce sujet. Il rappelle le groupement de commandes pour l'équipement de téléalarme des personnes âgées et handicapées pour lequel le changement de système a permis de réaliser des économies importantes au bénéfice des usagers. Certes, la mutualisation informatique permet de diminuer les frais de personnel à hauteur de la charge salariale d'un agent transféré au Grand Nancy, mais il convient de rester très attentif à l'évolution des matériels et des logiciels.

Monsieur le Maire fait remarquer que, malgré toutes les qualités avérées de cet agent, le service rendu n'est pas forcément optimum. En effet, la charge de travail et la spécificité des métiers de l'informatique ne permettent pas à cet agent d'être performant dans tous les domaines. Par ailleurs, le débouché offert à l'agent par le grand Nancy s'avère bien plus valorisant pour son parcours professionnel.

Il rappelle que le principe de la mutualisation permet d'avoir le meilleur matériel et le meilleur service au meilleur coût. Il ne s'agit pas d'un transfert de compétences mais de la mise en commun de moyens qui permettront une plus grande rapidité de connexion, un poids plus important auprès des éditeurs de logiciels... Il souligne par ailleurs la satisfaction de l'ensemble des autres communes adhérentes à la DSIT.

Après avis favorables des commissions compétentes, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la mutualisation des moyens informatiques et de téléphonie avec la communauté urbaine du Grand Nancy,
- approuve les termes de la convention de mutualisation,
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.

10. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs (F. WERNER)

Afin de pallier le départ de la directrice générale des services et de permettre le recrutement de son (sa) remplaçant(e), soit sur le grade d'attaché principal laissé vacant, soit sur le grade d'ingénieur principal, et après avis favorable de la commission compétente, le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière technique : Création d'un poste d'ingénieur principal

Le poste d'attaché principal laissé vacant ou le poste d'ingénieur principal ainsi créé sera supprimé en fonction de la candidature retenue.

Jean-Michel KOBUTA fait remarquer que le nom de la personne recrutée a déjà été diffusé par la presse alors que le Conseil Municipal n'avait pas encore délibéré.

Monsieur le Maire informe que la procédure de publicité a été réalisée conformément au statut et que le poste n'est pas pourvu avant sa création. Il rappelle qu'il s'agit d'un emploi fonctionnel pour lequel le Maire choisit la personne qu'il souhaite recruter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Sonia MÉBARKI

François WERNER

SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2013 DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND NANCY

DES GRANDES POLITIQUES PUBLIQUES AU SERVICE DE L'INNOVATION, DE LA CRÉATIVITÉ ET DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE, EN COHÉRENCE AVEC LES ENJEUX DE LA VILLE EUROPÉENNE DURABLE

Le rapport d'activité général du Grand Nancy pour l'année 2013 décline l'action de la Communauté urbaine à travers ses grandes politiques publiques et laisse apparaître l'évolution de notre territoire grâce au déploiement de grands projets structurants, la sauvegarde de notre patrimoine architectural et la modernisation de nos équipements. Plaçant l'écologie urbaine et la ville européenne durable au cœur des grands axes du projet d'agglomération, le Grand Nancy poursuit son ambition de construire un territoire intelligent avec l'ensemble des 20 communes en renforçant l'innovation, la créativité et l'attractivité.

Construite autour des sept grands axes du projet de territoire renouvelé en 2011, cette nouvelle édition du rapport d'activité témoigne de la mutation de notre territoire qui s'est accélérée en six ans grâce notamment à l'engagement des 1 350 agents du Grand Nancy.

Axe 1 : « Pour une agglomération ouverte et fluide »

Le document débute par l'axe intitulé « Pour une agglomération ouverte et fluide » assurant la présentation de la politique des mobilités engagée en 2013 en phase avec les besoins des usagers et les enjeux du développement durable du territoire (pages 11 à 19) : une réflexion articulée en cohérence avec le prochain Plan de déplacements urbains attendu pour 2016 et le futur Plan local d'urbanisme communautaire prévu en 2017.

- Mise en service du nouveau réseau Stan le 24 août 2013, articulé autour de 4 lignes structurantes Stanway dont la ligne 2 équipée de bus à haut niveau de service, concomitamment au lancement de l'application numérique G-Ny dédiée aux mobilités pour simplifier les déplacements des usagers.
- Favoriser la pratique du vélo en renforçant les aménagements de pistes et bandes cyclables (mixtes, doubles sens, tournes-à-droite...), en déployant les zones 30 et en multipliant les offres de services VéloStan.
- Développement du covoiturage et de l'autopartage : offre « Combistan » et actions mises en place sur le Technopôle de Brabois.
- Renforcement de l'offre de stationnement des parkings communautaires dont la fréquentation a fortement augmenté en 2013 (reconfiguration de l'offre de stationnement autour de l'ÉcoQuartier Nancy Grand Cœur avec l'ouverture du Parking République – Centre de congrès Prouvé/455 places ; création de 6 parkings-relais supplémentaires ; mise en œuvre effective du jalonnement dynamique des 26 parkings publics et privés du cœur de l'agglomération)
- Finalisation de l'enquête ménages « Déplacements » menée de novembre 2012 à avril 2013 à l'échelle du SCoT Sud Meurthe-et-Moselle par le Grand Nancy, en partenariat avec les principales intercommunalités du Sud Meurthe-et-Moselle, le Fonds européen de développement régional (Feder), l'État, le Conseil Régional, le Conseil Général et le Syndicat Mixte des Transports Suburbains. Une première série d'analyses réalisée par l'Aduan à l'échelle du Sud Meurthe-et-Moselle et de chaque intercommunalité laisse apparaître une diminution de l'usage de la voiture individuelle, une progression des transports en commun, et une hausse importante de la marche à pied.

Quelques chiffres clés

• **Près de 110 000 voyages/jour sur le réseau Stan**

• **+ 14,8 % d'utilisation pour VélOstan'lib, avec 1 940 abonnés « longue durée » pour 267 000 utilisations.**

• **+ 30 km de réseau de voirie dont l'aménagement de 26 km de zones 30 et de 3 km de pistes et de bandes cyclables.**

Axe 2 : « Pour une agglomération en mouvement innovante et créative »

Ce deuxième axe s'intitule « Pour une agglomération en mouvement innovante et créative » (pages 20 à 31). Il relate la politique économique collective autour des actions pour promouvoir l'innovation, la compétitivité, la croissance économique et le rayonnement de l'agglomération :

- Pleine mutation de l'ÉcoQuartier Nancy Grand Cœur avec :
 - o l'achèvement de la construction du Centre de congrès Prouvé qui a ouvert ses portes au public le 28 juin 2014 et l'ouverture du parking République - Centre de congrès Prouvé offrant 455 places de stationnement à proximité immédiate de la gare et du centre-ville.
 - o la restructuration de la place Thiers et de son parking.
 - o la finalisation de l'aménagement de la place Charles III, entièrement piétonne, et ses abords, qui facilite les déplacements avec la mise en place d'un pôle de transports intermodal, et redynamise les commerces alentour.
- Poursuite du chantier universitaire Artem, le plus grand d'Europe, avec la pose de première pierre de l'École nationale supérieure d'Art de Nancy, un an après l'ouverture de l'École des Mines sur le site.
- Soutien à l'entrepreneuriat, la création et l'innovation dans l'agglomération pour favoriser l'emploi et créer des richesses : signature d'un pacte entre le Grand Nancy, l'Université de Lorraine et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle pour co-construire un « Technopôle nouvelle génération » dont a découlé directement la création de la Maison de l'Entrepreneuriat et de l'Innovation dénommée « Grand Nancy Business Tech Services », soutien aux entreprises et associations comme les Ateliers CINI à Tomblaine ou encore Soul Custom à Nancy...
- Finalisation de l'étude clinique en vue d'obtenir le label, élément déterminant dans la réflexion engagée sur le projet de réaménagement et de valorisation du site historique Grand Nancy Thermal en un centre aquatique dédié à la natation, au bien-être, au thermalisme et aux activités thermalo-sportives porté par le Grand Nancy. Un avis favorable de l'Académie nationale de médecine rendu en mai 2014 a conduit le Préfet de Meurthe-et-Moselle à autoriser l'exploitation de la source d'eau minérale naturelle de Grand Nancy Thermal à des fins thérapeutiques.
- Déploiement de la fibre optique, une offre très haut débit jusqu'à l'habitant, dans huit communes de l'agglomération : Fléville-devant-Nancy, Laneuveville-devant-Nancy, Maxéville centre et Saulxures-lès-Nancy depuis fin 2013, suivront Art-sur-Meurthe, Jarville-la-Malgrange, Maxéville (Champ-le-Bœuf), Seichamps et Tomblaine d'ici fin 2015
- Renforcement de l'attractivité des quartiers avec l'installation des entreprises et autoentreprises en zone franche urbaine (ZFU) grâce au dispositif d'exonérations de charges sociales et fiscales, ou encore dans le cadre de la démarche ATP (une Association, un Territoire, un Projet) comme par exemple la création d'une Maison des Entreprises de Dynapôle appelée « Dynacentre » en 2013. Poursuite de la redynamisation commerciale notamment au Plateau de Haye (nouvel espace commercial, restructuration du centre commercial La Cascade...).

Quelques chiffres clés

• **5 000 étudiants et chercheurs sur le site Artem à l'horizon 2015.**

• **Près de 1 800 créations d'entreprises enregistrées en 2013 sur le territoire grâce au soutien du Grand Nancy à l'entrepreneuriat, à la création et à l'innovation**

• **Installation de plus de 1 300 entreprises dans la zone franche urbaine depuis 2004**

• **570 km de fibre optique déployés sur les 20 communes dans l'agglomération d'ici 2015**

Axe 3 : « Pour une agglomération sobre et vertueuse »

Le troisième axe intitulé « Pour une agglomération sobre et vertueuse » souligne les actions innovantes déployées par la Communauté urbaine en faveur de la politique d'éco-aménagement intégrée (pages 32 à 39). Parmi les principaux engagements ou opérations 2013 :

- Mobilisation du Grand Nancy dans le cadre de sa politique de l'habitat et de son expérimentation du 6e Programme local de l'habitat durable 2011-2016 :
 - o restitution de l'étude sur l'élaboration d'outils en vue d'accompagner les parcours résidentiels.
 - o création du dispositif « COPRO-ACTIF » animé par la société publique locale « Grand Nancy Habitat » qui assure un rôle de médiateur - facilitateur auprès des copropriétaires dans le cadre de leurs projets de réhabilitation.
 - o mise en place du prêt social location-accession.
 - o poursuite de la mise en œuvre des certificats d'économies d'énergie (CEE) créés par l'État pour aider les ménages (mais aussi les entreprises et assimilés) à financer leurs travaux de rénovation énergétique.
 - o la Maison de l'Habitat et du Développement durable reconnue par l'État « Point Rénovation Info Service ».
- Offrir aux gens du voyage un accueil adapté aux besoins des familles (travaux de maintenance à Manitas de Plata à Maxéville, restructuration et réouverture de l'aire de Tomblaine).
- Mise en œuvre des efforts engagés dans les zones d'aménagement concerté (premiers aménagements de l'ÉcoQuartier Biancamaria à Vandœuvre-lès- Nancy, travaux d'urbanisation à Bois-la-Dame à Tomblaine et La Haie Cerlin à Seichamps....)
- Avancées dans l'élaboration du Plan local d'urbanisme communautaire dont les orientations se dessinent dans la dynamique des 6 territoires à enjeux. Mise en œuvre attendue avant les prochaines échéances électorales.
- Poursuite de la démarche de valorisation du cœur d'agglomération par la mise en révision du secteur sauvegardé de Nancy.

Quelques chiffres clés

- ***près de 500 logements à loyer modéré en 2013 dans le cadre de la convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre***
- ***plus de 1 300 entreprises installées dans la zone franche urbaine depuis 2004***
- ***844 dossiers déposés dans la mise en œuvre des certificats d'économies d'énergie***
- ***570 km de fibre optique déployés sur les 20 communes dans l'agglomération d'ici 2015***

Axe 4 : « Pour une agglomération agréable et vivante »

Le quatrième axe « Pour une agglomération agréable et vivante » relate la politique harmonieuse menée en matière de nature en ville et de valorisation du patrimoine naturel du territoire (pages 40 à 47). Parmi les avancées ou actions 2013, citons :

- Attribution du Prix des Énergies Citoyennes au Grand Nancy dans le cadre de sa stratégie et des actions concrètes menées pour économiser l'énergie et lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.
- Poursuite de l'implication du Grand Nancy dans le maintien de la biodiversité ainsi que dans la sensibilisation du grand public aux enjeux de l'environnement (Jardins de ville, Jardins de vie, Éclats de Rives, Rendez- vous du Développement durable...)
- Progression de la démarche visant à obtenir le classement du Massif de Haye en forêt de protection : enquête publique menée en octobre 2013, consultation des communes début 2014 et validation du périmètre proposé au classement par le comité de pilotage présidé par le Préfet.
- Classement du Parc de l'Abiétinée et de la Cure d'Aire Trianon à Malzéville.
- Sensibilisation à la préservation du Plateau de Malzéville classé Nature 2000 et engagement d'une démarche de communication.
- Poursuite d'une gestion durable du patrimoine vert et important effort de requalification et d'extension du patrimoine arboré sur l'ensemble des communes avec 3 500 opérations d'élagage et 515 remplacements ou nouvelles plantations.

- Mise en place d'une démarche de sciences participatives sur les espèces exotiques envahissantes.
- Valorisation du patrimoine agricole de l'agglomération et de ses savoir-faire locaux en accueillant le 25^e concours national de la vache limousine qui a rassemblé plus de 30 000 visiteurs à Nancy.

Quelques chiffres clés

- **50 000 arbres et 700 hectares d'espaces verts**
- **Près de 25 000 visiteurs à « Jardins de ville, Jardins de vie »**

Axe 5 : « Pour une agglomération accessible et responsable »

Le cinquième axe s'intitule « Pour une agglomération accessible et responsable » (pages 48 à 55). Derrière cet intitulé est exposée la politique des services urbains et d'écologie urbaine toujours plus exigeante mise en œuvre par le Grand Nancy pour renforcer la qualité de vie dans l'agglomération. Parmi les actions conduites en 2013 :

- Maintenance et requalification des voiries, travail de proximité des 12 référents de territoire...
- Valorisation des déchets, modernisation de la déchetterie de Vandœuvre-lès-Nancy désormais équipée de capteurs solaires.
- Baisse de 5 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et entrée en vigueur du nouveau contrat de collecte des ordures ménagères et de gestion des déchetteries.
- Poursuite de l'important développement des réseaux de chauffage urbain de Nancy et Vandœuvre-lès-Nancy amorcé en 2008.
- Amélioration de la gestion du déneigement : construction d'un nouveau hangar au Centre technique Marcel Brot permettant d'entreposer 7 000 tonnes de sel contre 2 000 auparavant.

Quelques chiffres clés

- **127 575 tonnes de déchets collectées et traitées en baisse de 2,3 % par rapport à 2012**
- **20 000 logements et équipements alimentés par le chauffage urbain**
- **24 176 requêtes traitées dans le cadre du suivi par les agents des services communautaires et les 12 référents de territoire répartis sur les 20 communes**

Axe 6 : « Pour une agglomération généreuse et solidaire »

Le sixième axe « Pour une agglomération généreuse et solidaire » traite de la politique de cohésion sociale, une valeur partagée avec les habitants et les communes (pages 56 à 69) et intégrée à l'ensemble des politiques publiques du Grand Nancy. Voici quelques actions phares engagées en 2013:

- Avancée des réalisations pour l'ensemble des quartiers d'habitat populaire concernés dans le cadre du projet de rénovation urbaine dans le Grand Nancy.
- Poursuite des actions déployées dans le domaine de la cohésion sociale (actions en faveur de l'emploi avec la participation de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy, campagnes de sensibilisation pour Octobre Rose et Mars Bleu, et nombreuses autres actions menées, signature du nouveau contrat local de santé 2013-2017, élaboration du nouveau contrat local de sécurité priorisant un certain nombre d'actions, identification de nouvelles priorités pour garantir un accès plus équitable à l'éducation, aux loisirs et à la culture...)
- Mise en place d'une tarification sociale de l'eau (loi « Brottes » : système d'aide pour les foyers ayant des difficultés à s'acquitter de leurs factures d'eau).
- Poursuite des soutiens apportés au sport professionnel et de haut niveau, engagement des travaux de rénovation et autres dans certains grands équipements de sport et de loisirs (stade Marcel Picot à Tomblaine, Palais des Sports de Gentilly à Nancy, pôle équestre sur le site de Brabois à Vandœuvre-lès-Nancy et Villers-lès-Nancy, complexe sportif des Aiguillettes à Villers-lès-Nancy...).
- Réouverture de la piscine du Lido au public après un long chantier de rénovation dû aux inondations de mai 2012 et maintien de la tarification sociale du Pôle aquatique.
- Favoriser le rayonnement du Conservatoire régional du Grand Nancy

- Encourager la promotion de la culture scientifique et technique.
- Rénovation complète de l'amphithéâtre Lucien Cuénot et inauguration en avril 2013 de la réserve commune au musée de l'Histoire du Fer, au Muséum-Aquarium de Nancy, au musée Lorrain, au musée des Beaux- Arts et au musée de l'École de Nancy.
- Création de la Fondation Lotharingie initiée par le Grand Nancy, la Ville de Nancy et la commune d'Art-sur-Meurthe et abritée par la Fondation du Patrimoine. Objectif : constituer un fonds pérenne pour financer des actions de restauration et de promotion du patrimoine local.

Quelques chiffres clés

- **7e année opérationnelle du projet de rénovation urbaine dans le Grand Nancy, avec 1 habitant sur 10 concerné**
- **Près de 1 million d'entrées dans les piscines du Pôle aquatique du Grand Nancy**
- **Un total de près de 117 000 visiteurs pour les 3 expositions organisées par les établissements communautaires de culture scientifique et technique : fréquentation record de + 79 % pour le musée de l'Histoire du Fer à Jarville-la- Malgrange**

Axe 7 : « Pour une agglomération d'échanges, de dialogue et de partage »

Le septième et dernier axe intitulé « Pour une agglomération d'échanges, de dialogue et de partage » est dédié à la gouvernance (pages 70 à 87). Le Grand Nancy mobilise la société civile et renforce le dialogue avec ses habitants grâce à la mobilisation de nombreux professionnels et une organisation responsable. Parmi les grandes lignes directrices 2013 :

- Poursuite de l'adaptation du projet d'agglomération aux changements économiques et sociétaux pour répondre au mieux aux besoins de la population et aux modes de vie actuels et futurs, dans une démarche de développement durable.
- Outre la mobilisation de la société civile à travers les instances de concertation et de dialogue, organisation de forums citoyens en 2013 sur la mobilité, et sur l'énergie et l'habitat, dans les 20 communes de l'agglomération.
- Création d'une démarche transversale et participative des agents autour de projets fédérateurs dans le cadre de séminaires, ateliers ou p'tits déj' info comme le handicap, la mobilité ou l'éco-exemplarité.
- Réaffirmation de l'engagement de la collectivité en faveur de l'écologie urbaine à travers son Plan climat air énergie territorial, adopté en 2012, qui fédère aujourd'hui les acteurs du territoire autour d'objectifs communs pour atteindre les « 3 x 20 » en 2020.
- Continuité (jusqu'à fin 2014) dans la mise en œuvre des certificats d'économies d'énergie (CEE) créés par l'État : un dispositif de mutualisation et de valorisation des économies d'énergie dans l'agglomération. Objectif : proposer des aides financières aux particuliers et aux entreprises ou assimilés pour effectuer des travaux d'isolation ou de chauffage.
- Avancée des aménagements dans les 6 territoires à enjeux du Grand Nancy avec notamment l'inauguration, en juin 2013, du Technopôle Renaissance, dédié au génie urbain et à la ville créative, sur le territoire à enjeux des Rives de Meurthe.
- Consolidation de la participation du Grand Nancy dans le cadre du Pôle métropolitain du Sillon Lorrain devenu en 2013 « Pôle métropolitain européen du Sillon lorrain » , un réseau des villes et agglomérations de Thionville, Metz, Nancy et Épinal, où il s'est engagé dans une démarche de promotion, de compétitivité et de rayonnement : candidature du Grand Nancy au label national « French Tech » à l'échelle du Sillon Lorrain dont l'objectif est de constituer une « équipe de France » des métropoles les plus dynamiques en matière d'économie numérique.
- Poursuite de l'engagement du Grand Nancy dans la mise en œuvre du SCoT Sud Meurthe-et-Moselle, arrêté et approuvé en 2013 après en enquête publique.

Quelques chiffres clés

- **6 territoires à enjeux : pôles d'attractivité se déployant dans les 20 communes de l'agglomération.**
- **Plus de 3 500 visiteurs aux ateliers participatifs « Les (Re)sources de la rivière »**
- **20 millions de kWh économisés et 6 500 tonnes de CO2 évitées depuis le lancement des certificats d'économies d'énergie en 2011**
- **Un taux de 6,33 % de travailleurs handicapés, un chiffre en constante progression**